

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 26/03/2014

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le 2.6 / 03 / 2014

N° d'enregistrement FOSZIU POOSZ

1. Intitulé du projet

Aménagement du site de Therbé, commune de SAVENAY (44)

2 Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Loire Atlantique Développement - SPL (LAD-SPL)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Jean-Michel BOURGE

RCS / SIRET

793 866 443 00013

Forme juridique

Société Publique Locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique			
6e) et 33°)	L'opération d'aménagement est prévue sur un terrain d'assiette d'environ 7 ha. Le PLU de Savenay a fait l'objet d'une évaluation environnementale, mais cette demière ne permet pas l'opération (le maître d'ouvrage - LAD-SPL - a engagé une procédure de déclaration de projet permettant de mettre en compatibilité le documen d'urbanisme en vigueur avec ce projet présentant un caractère d'intérêt général au t de l'article L.123-14 du code de l'Urbanisme). Le projet nécessitera l'aménagement d'un giratoire pour l'accès au site par le nord.			

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'aménagement du site de Therbé a pour objectif la viabilisation du site en vue de la construction d'un collège et de ses équipements annexes (bâtiments, plates-formes cars et stationnement voitures) de logements de fonction et d'un équipement sportif (salles de sport et plateau sportif).

L'accès au collège sera opéré depuis la voie nord par la création d'une voie accessible aux véhicules lourds et légers, notamment les cars scolaires. Les zones de stationnement seront mutualisées et implantées en partie nord du site. L'accès aux logements de fonction sera opéré depuis le sud (rue du Bignon, jardin de l'hippodrome).

Une voie pompier sera aménagée pour permettra l'accès au site depuis le sud.

De même, un accès piéton - 2 roues sera aménagé depuis le sud.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le projet doit répondre aux objectifs suivants :

- concevoir un équipement scolaire de 24 divisions extensible à 28 divisions, démontable et transférable tout ou partie, respectant les exigences pédagogiques de l'inspection académique et des usagers et les besoins du futur secteur,
- concevoir un équipement sportif répondant aux besoins du collège et de la commune,
- concevoir l'aménagement du site de Therbé en cohérence avec les équipements du site, notamment en mutualisant les stationnements et en favorisant les liaisons piétonnes, véhicules légers et deux roues entre ces équipements, et en tenant compte des contraintes de desserte des cars et d'accès des poids lourds vers la zone de livraison de la demi-pension. Le projet sera construit pour la rentrée scolaire 2016.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet de collège est séparé en 2 tranches, 1 ferme et 1 conditionnelle :

- La tranche ferme consiste à réaliser le collège 24 divisions comprenant une Unité Locale d'Inclusion Scolaire ULIS (10 élèves), une demi-pension et quatre logements de fonction. Les locaux à usage commun (restauration, CDI, etc...) sont d'ores et délà adaptés à la réalisation de la tranche conditionnelle.
- La tranche conditionnelle concerne l'extension du collège à 28 divisions, soit la construction de locaux supplémentaires d'enseignement général.

L'opération est conduite en démarche de développement durable.

Les aménagements réalisés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale et hors enceinte scolaire comprennent :

- Les équipements sportifs (salles de sport et plateau sportif)
- Les parcs de stationnement de véhicules légers, mutualisés entre les besoins du collège et ceux des équipements sportifs
- L'arrêt minute parents
- Une plateforme de ramassage scolaire dimensionnée pour 15 cars
- Le parvis d'entrée du collège
- Les dessertes (liaisons douces, voies cars et livraisons, desserte des parkings)
- Un ouvrage de gestion des eaux pluviales prenant en compte les eaux de ruissellement de l'ensemble des équipements réalisés sur la zone d'étude.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est peu accessible aux véhicules. Le projet de construction du collège et des équipements sportifs s'accompagne de l'aménagement d'un accès véhicules, poids lourds et cars par le nord, depuis la voie communale La Touchelais (ex-nationale). La création d'un giratoire à l'entrée du site est rendu nécessaire par la volonté de séparer les flux et de permettre l'accès aux cars tout en sécurisant les flux de circulation. Il permettra l'accès à toutes les fonctions (plateforme des cars, voie de livraison de la demi-pension, parking des véhicules légers, équipements sportifs).

En revanche, les logements de fonction situés au sud du site seront accessibles par le sud depuis les voies de la zone pavillonnaire. Ces voies privées sont destinées à devenir des voies publiques, néanmoins, elles continueront à ne recevoir qu'un faible trafic de véhicules légers. Afin d'assurer la sécurité des élèves, la voie d'accès sud aux logements de fonction sera volontairement sans issue pour les véhicules. Ainsi, sera évitée toute traversée du site par des véhicules légers.

L'accès par le sud-ouest sera privilégié pour les modes doux de façon à préserver les riverains d'éventuelles nuisances.

La coulée verte existante comprenant la zone humide et l'espace boisé remarquable sera support de ces liaisons douces et de la voie pompiers du bourg vers les équipements, l'hippodrome et l'étang.

L'ensemble des équipements du site et les logements de fonction seront accessibles par des cheminements doux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été au sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet est soumis : - déclaration de projet permettant de mettre en compatibilité le document d'urbanisme en vigueur avec ce projet présentant un caractère d'intérêt général au titre de l'article L. 123-14 du code de l'Urbanisme, et l'évaluation environnementale associée - déclaration au titre de la loi sur l'eau - permis d'aménager - diagnostic archéologique 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Examen au cas par cas au titre de l'article R 122-3 du code de l'environnement. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur Terrain d'assiette environ 7 ha dont emprise estimative du collège environ 1.7 ha dont emprise estimative des équipements sportifs environ 0,9 ha 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques¹ Long. 1_ ° 55' 43 " O Lat. 47 ° 22 ' 04 " N d'implantation Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: SAVENAY (44) Rue du Bignon Point de départ Long. ___ ° __ ' __ " __ Laf. __ ° __ ' _ Parcelles cadastrales : Point d'arrivée : BN 4 Long. ___ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° AC 111 AC 183 AC 113 Communes traversées: AC 193 AC 114 AC 314 AC 115 AC 315 AC 116 AC 467 AC 117 AC 498 AC 182 AC 641 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Х Non Oui 4.7.1 \$1 out, cette installation ou cet ouvrage a-t-ll fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? X Oul Non Si oui, de quels projets se compose le programme ? Construction du futur collège public de Savenay, d'un équipement sportif comprenant des salles de sport et un plateau sportif extérieur, les bassins de rétention nécessaires au projet d'aménagement du site, les aires de stationnement mutualisés, les voles de circulation douce et des véhicules, et un giratoire sur la voie communale La Touchelais (ex-nationale).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. \$	ensibil	ilé envi	ronnementale de la zone d'implantation envisagée		
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ls sur l	e lieu d	le votre projet ?		
l'urbanisation récente et le si	te de l aména	hippod gée. Lo	à usage agricole (prairies de fauche). Toutefois, ce secteur, compris entre frome, est classé en zone 2AU. Il s'agit du reliquat de la zone à urbaniser du e classement de zone 2AU sous-entend que l'urbanisation sur cette zone était nisme.		
			sols sur le ileu/tracé de votre projet ?		
Plan Local d'Urbanisme, approuvé en date du 27 juin 2013, au terme d'une révision générale. Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet					
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docum	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oul X Non		
5.2 Enjeux environnementaux	par to	us moy	vens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet		
Le projet se situe-t-ii :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?		
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		K]			
en zone de montagne ?		X			
sur le territoire d'une commune littorale ?		×			
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X			
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X			

	dans une aire de mise e valeur de l'architecture e du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain e paysager?	et e —	<u> X</u>	
	dans une zone humide ayant fait l'obje d'une délimitation ?			Les zones humides sur la commune de Savenay ont fait l'objet d'un inventaire communal des zones humides (annexé au PLU), et d'une délimitation cartographique précise suite à des investigations pédologiques et recherche d'habitats caractéristiques réalisées sur le site de Therbé, par le cabinet ADEV Environnement, en octobre 2013. Deux zones humides sont situées dans l'emprise du projet: - la première zone humide (située au nord) présente une superficie d'environ 800 m². Il s'agit d'une zone humide transformée en prairie de fauche. - la seconde zone humide (située le long de la bordure ouest) présente une superficie totale de 12 500 m². Il s'agit d'une saulaie riveraine de fond de vallon.
	dans une commune couverte par un plan de prévention des risque naturels prévisibles ou par ur plan de prévention de risques technologiques ?	s s	X	
	si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
	dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
	dans une zone de répartition des eaux ?		X]	
K	dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à alimentation humaine ?		\boxtimes	
С	lans un site inscrit ou lassé?		X	
Li	projet se situe-t-ll, dans ou proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
d	'un site Natura 2000 ?		X	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : - le SIC FR 5200621 "Estuaire de la Loire", situé à environ 2 km au sud du projet - la ZPS FR 5210103 "Estuaire de la Loire", située à environ 2 km au sud du projet
OI DO	un monument historique u d'un site classé au atrimoine mondial de NESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Domaines de l'environnement : Out Non Appréciez sommairement l'impact potentiel engendre-t-il des \Box X. prélèvements d'eau? Du fait de l'imperméabilisation des surfaces (voiries, bâtiments, cour, plateau sportif, zones de stationnement), le mode d'infiltration des eaux souterraines sera modifié par rapport à la stuation impliquera-t-il des existante. L'imperméabilisation de surfaces aujourd'hui végétalisées peut en effet engender un rabattement de la nappe car son alimentation sera modifiée, une partie de l'eau ne pouvant plus drainages / ou des s'infiltrer. L'expertise hydraulique réalisée en novembre 2013 par le cabinet ADEV environnement a estimé que le projet entraînerait une imperméabilisation de 67 % (uniquement pour le site du modifications X prévisibles des collège) et une perte d'environ 5 760 m3 pour la nappe phréatique ce qui correspond à un déficit d'environ 18 % par rapport à la situation actuelle. Toutefois, cette eau n'est pas perdue, mais sera masses d'eau redistribuée au milieu, par le biais de l'infiltration éventuelle du bassin de rétention (sous réserve souterraines? de la capacité d'infiltration du sol) et du rejet au milieu. L'équipe de maîtrise d'oeuvre a en charge la définition des modes et volumes de rétention des eaux pluviales et de l'optimisation de l'infiltration (éléments détaillés dans le dossier loi sur l'eau). Ressources est-il excédentaire X en matériaux? est-il déficitaire en matériaux? X Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du soussoi? Milleu est-il susceptible Plus d'une centaine d'espèces végétales ont été inventoriées. Aucune espèce végétale pare et/ naturel d'entraîner des ou protégée à l'échelle départementale, régionale ou nationale n'a été identifiée sur le si perturbations, des d'étude. Un nombre important d'espèces appartient au cortège floristique des plantes hygrophiles dégradations, des La zone d'étude, même si aucune espèce remarquable n'y a été trouvée, accueille ce qu'on destructions de la X appelle de la biodiversité ordinaire. Une partie des espèces disparaîtront suite à l'implantation biodiversité du collège, et la biodiversité locale en sera appauvrie. Le projet étant enclavé en zone utbanisé existante: faune, aucun corridor ne sera perturbé. flore, habitats, continuités écologiques? X est-il susceptible Le projet engendrera la destruction de la zone humide située au nord du site du projet (800 m²)

et qui accueille la voie d'accès au site pour les véhicules. Devant l'impossibilité d'éviter la destruction de ces surfaces, le projet prévoit des mesures de compensation, à travers la

préservée (mesure d'évitement) et les surfaces impactées pour le passage des circulation

douces et/ou de la voie pompier seront compensées sur le site à 200 %.

restauration d'une zone humide existante sur le site (d'une superficie de 1 600 m²), actuellement

dégradée. La zone humide située en limite ouest du site (12 500 m²) sera en très grande partie

d'avoir des

particulière

incidences sur les

zones à sensibilité

énumérées au 5.2 du

présent formulaire?

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet engendrera la perte d'environ 4 ha de prairies de fauche.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		[X]	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		[X]	
Commodités de volsinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	(X)	[X]	Source de bruit : la caractérisation de l'état sonore initial du site a montré que les principales sources de bruit, de jour comme de nuit, étaient liées au trafic sur les routes nationales proche (N165 et N171, classées en catégorie 1 avec une bande de 300 mètres dans l'arrêté préfector du 11 octobre 1999 modifié par celui du 21 mars 2011 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres). Les niveaux sonores à l'état initial témoignent toutefois d'une ambiance relativement calme L'implantation d'un collège peut générer des nuisances sonores pour le voisinage proche provenant principalement de la cour de récréation et des différentes sonneries. Afin de limiter la gêne sur le voisinage, le site sera encadré de haies, à créer ou à renforcer. De plus, le projet de collège répond au niveau de base de la cible de confort acoustique (cible 09) du référentiel HQE, ce qui permet de garantir la prise en compte des nuisances sonores induites par le projet, et la proposition de mesures associées, notamment en matière d'isolation
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	
		pen vert		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		[X]	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le site générera des rejets d'eaux pluviales provenant du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales seront traitées sur le site par des modes de rétention appropriés. L'expertise hydraulique réalisée par le cabinet ADEV Environnement en novembre 2013 a montré que le volume généré par les installations d'élevait à environ 895 m3 (sur la base d'une pluie d'occurence vicennale, pour un débit de fuite de 11 l/s). Un espace vert creux sera donc aménagé en point bas (partie ouest du site), le long du ruisseau, hors zone humide. Le bassin sera enherbé et pourra être planté de macrophytes, ou autres espèces hygrophiles, afin d'accroître son potentiel épurateur et également proposer un espace paysager dans l'enceinte de l'établissement scolaire. Ces éléments seront détaillés dans le dossier loi sur l'eau, qui devra également expliciter mode de gestion des eaux pluviales du giratoire.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X)		Le projet génèrera des effluents de type eaux usées. Il est prévu le raccordement du projet au réseau d'eaux usées de la commune.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	Ž		Le projet engendrera la perte d'environ 4 ha de prairies de fauche. Le classement d'une grande partie de l'emprise du projet en zone 2AU sous-entend que l'urbanisation sur cette zone était prévue dans le cadre du document d'urbanisme.

z Les In	icidences di	u projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
ul	Non	Si oui, décrivez lesquelles
Les inc	idences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non	Si oui, décrivez lesquels
		7. Auto-évaluation (facultatif)

qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse précédente a permis de définir le niveau d'enjeu environnemental du projet. Il apparaît que le niveau d'enjeu concerne quatre points principaux : la préservation des zones humides : Le projet aura pour effet la destruction complète d'une zone humide d'environ 800 m². Cette demière est en effet localisée au niveau de l'accès nord du site du projet, et il n'est pas possible d'envisager une mesure d'évitement. La destruction de cette zone humide

sera accompagnée d'une mesure de compensation, se traduisant par la restauration d'une surface de 1 600 m² de zone humide dégradée, présente sur le La gestion des eaux pluviales : Le projet sera également à l'origine d'une imperméabilisation de surfaces initialement destinées à l'usage agricole. 2. Des mesures de compensation de l'imperméabilisation sont prévues dans le cadre du projet : implantation d'un ouvrage de rétention de type noue paysagère

ou équivalent, intégré à l'environnement. Ainsi, il est prévu que l'eau soit prise en compte comme un support de paysage participant pleinement au projet dans toutes ses dimensions (organisation spatiale, qualité des lieux, potentiels pédagogiques), et de recourir autant que possible à une gestion aérienne de l'eau (exemple : toitures végétalisées). Les ouvrages de rétention des eaux pluviales seront ouverts (pas de ciôtures), avec des pentes douces et devront dans tous

les cas former des milieux riches du point de vue biodiversité et paysage. D'un point de vue réglementaire, le débit de fuite de l'opération devra respecter les prescriptions du règlement de la future zone ULt, ainsi que celles du

SAGE « Estuaire de la Loire ». Un ouvrage devra également être prévu, indépendamment du site du collège, pour la gestion des eaux pluviales du giratoire qui sera aménagé au niveau de l'ex-nationale devenue voie communale.

L'ensemble de ces éléments sera par ailleurs détaillés dans le dossier loi sur l'eau de l'opération.

- La présence de la nappe à faible profondeur : Le site de Therbé est caractérisé par la présence de la nappe à une faible profondeur sous la surface du sol. Une attention particulière devra être portée sur la conception de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales. En effet, étant donné la proximité de la nappe sous la surface du sol (à confirmer suite à analyse des chroniques piézométriques sur les trois piézomètres installés sur site), il n'est pas envisageable d'implanter un ouvrage de trop grande profondeur, car celui-ci serait le siège de remontées de nappe et de possible contamination de la nappe. L'ouvrage devra donc être peu profond, de type noues paysagères, avec de faibles pentes. Ces prescriptions devront être détaillées dans une étude de projet géotechnique (type G2), prévue et intégrée dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre.
- Le bruit : Même si l'état sonore initial conduit à identifier l'ambiance du site comme relativement calme, l'aménagement du projet engendrera des nuisances acoustiques complémentaires. Ces nuisances restent associées à des plages horaires fixes, correspondant aux horaires d'ouverture et de fermeture du collège et des équipements sportifs. Afin de prendre en compte ces nuisances, il est proposé de réaliser une simulation acoustique de l'état projeté pour évaluer le niveau d'émergence et caler les éventuelles mesures de réduction des nuisances sonores à mettre en oeuvre.

B. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet X 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir X d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises 🗶 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; X Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé. Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos X aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet Notice d'impact accompagnant le formulaire d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact. 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Nautes 25103144 Fait à LOIRE-ATLANTIQUE MENT

Signature

CS 1031/4 44003 NANTES CEDEX 1